

PRÉSENTATION du dossier Enseigner l'EPS n° 7

Formes scolaires de pratique et formation des élèves. Quels enjeux pour l'EPS ?

La question d'une EPS du 21^e siècle dont les acteurs élaboreraient eux-mêmes les contenus et les dispositifs proposés aux élèves s'ajustant au plus près du contexte scolaire est au cœur des préoccupations des professionnels de la discipline. Elle n'est pas nouvelle¹ mais la liberté pédagogique qui semble offerte par les programmes de l'enseignement primaire, du collège (2015) et du lycée (2019) permet de l'envisager sous un nouvel angle.

Dans un contexte où l'organisation par la France des JO de 2024 risque par ailleurs de relancer le débat sport /EPS, sentiment que les effets de la crise sanitaire et les propos tenus à l'issue des JO de l'été 2021 semblent confirmer, nous avons pensé que cette réflexion intéresserait toutes celles et ceux qui enseignent l'Education Physique et Sportive, de la maternelle à l'université.

Si personne ne conteste le fait que les pratiques physiques sociales sont à l'origine des objets et contenus d'enseignement qui fondent la discipline, les modalités de l'adaptation de ces aspects culturels aux normes et valeurs scolaires méritent d'être explicitées.

L'évolution des derniers textes officiels produits sur l'EPS est révélatrice de cette réflexion. A titre d'exemple, les programmes du lycée général et technologique, reflétant a priori la position institutionnelle du moment, évoquent le passage des pratiques sociales de référence aux pratiques proposées par les enseignants en affirmant : « *Les activités physiques sportives et artistiques (APSA) font l'objet d'un traitement didactique et pédagogique afin de permettre de réels apprentissages pour chacun des élèves et s'adapter aux caractéristiques des contextes d'enseignement* »².

Une précision apparaît immédiatement après « *Ces formes scolaires de pratique restent porteuses du fond culturel des activités physiques sportives et artistiques contemporaines* ».

Par ailleurs, ces mêmes textes précisent que « *La forme de pratique retenue doit faire l'objet d'une analyse approfondie et être porteuse de contenus d'enseignement prioritaires définis par l'enseignant...* »³.

Dès lors, élaborer une « forme scolaire de pratique » qui cible ce qu'il y a à apprendre tout en ne perdant pas de vue l'objet culturel dans un contexte qui lui donne du sens, est un geste professionnel complexe qui demande à être analysé. De la conception à la mise en œuvre, il sera sous tendu par une adaptation permanente aux besoins et possibilités adaptatives des élèves et au contexte d'enseignement à travers les différents projets de l'équipe de l'établissement. Qu'évoque cette expression « forme scolaire de pratique » qu'il convient de caractériser ?

1) Cf. la série de L. Grün dans les revues « *Enseigner l'EPS* », numéros 279, 280, 281 à ce sujet.

2) BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019.

3) *Idem*.

Elle se rapproche et contient « la forme scolaire », concept de sociologie historique⁴. Catherine Becchetti-Bizot définit celle-ci comme « les manières d'enseigner et d'apprendre, l'organisation et l'aménagement des espaces et des temps d'apprentissage, les contenus et les ressources d'enseignement, les modes d'évaluation, de suivi et de pilotage, la formation des enseignants »⁵. Elle affirme par ailleurs fortement la nécessité d'une transposition didactique effectuée par les enseignants eux-mêmes au sein de leur établissement. Si le législateur associe pour l'EPS « pratique » et « la forme scolaire » c'est reconnaître que l'enseignant en général, d'EPS en particulier, est un concepteur dont l'action, par l'articulation entre l'analyse du fonds culturel des APSA, les caractéristiques de ses élèves et le contexte d'enseignement, aboutit à proposer des activités purement scolaires dont la structure peut parfois différer des pratiques sociales de référence. L'enjeu ici est donc double : la reconnaissance de l'enseignant d'EPS comme concepteur de son enseignement et celle des pratiques physiques particulières à l'école.

Il nous semble donc intéressant de nous interroger sur ce travail de conception des Formes Scolaires de Pratique (FSP) et sur leurs mises en œuvre effectives proposées en classe par un professeur d'EPS responsable de son enseignement.

Les contributions que le lecteur trouvera dans cet ouvrage présentent, à partir des choix des auteurs, des expériences, des actions, des propositions concrètes, des réflexions.

Elles s'inscrivent dans l'un des quatre axes suivants :

1. Formes scolaires de pratique et rapport à la culture

Les contributions de cet axe questionnent principalement la relation existant entre les FSP proposées aux élèves et les pratiques physiques contemporaines institutionnalisées ou non (sports, pratiques libres de loisir ou de développement, jeux traditionnels, etc.) sources de la transposition didactique.

Quels attributs des formes scolaires de pratique permettent d'affirmer la prise en compte du fonds culturel des pratiques sociales ?

2. Formes scolaires de pratique, activité de l'élève et acquisitions

Comment l'enseignant peut-il construire et faire évoluer des FSP propices à générer une réelle activité d'apprentissage dans la classe, quelle que soit l'hétérogénéité des élèves ? En quoi cette activité induite par les FSP permettrait-elle d'assurer des acquisitions identifiables et attendues par l'enseignant et les programmes ?

3. Formes scolaires de pratique, suivi et évaluations des élèves

Pour progresser, les élèves ont besoin de feedback et d'évaluations relatifs au processus et au produit de leur action. En quoi les FSP donnent-elles des repères aux élèves pour réguler leurs propres actions ou leur permettent-elles d'en construire en les aidant à appréhender les résultats de leur action ?

4. Formes scolaires de pratique, enjeux éducatifs et parcours de formation

Quelles caractéristiques et quelle forme évolutive donner aux FSP afin qu'elles permettent l'appropriation par les élèves de ces enjeux éducatifs sur le court (la séquence d'enseignement ou d'apprentissage), le moyen (l'année scolaire) et le long terme (le cycle et la scolarité) ?

L'équipe de coordination
des actes de la biennale AE-EPS 2021

4) Chartier R., Compère M., Julia D. (1976). *L'éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris SEDES, ou Vincent G. (1994). *L'éducation prisonnière de la forme scolaire ?* Presses universitaires de Lyon.

5) Becchetti-Bizot C. (2017). *Repenser la forme scolaire à l'heure du numérique. Vers de nouvelles manières d'enseigner*. Rapport au ministre de l'EN, p.10.



Crédit photo Martin Mottet